

« DEJEPS ASC DPTR » au CREPS Hauts-de-France
Spécialité : animation socio-éducative ou culturelle
Mention : "Développement de projets, territoires et réseaux"



Années 2024/2026

Présentation de l'organisme de formation

CREPS Hauts de France.
11 Rue de l'Yser 59139 Wattignies.
Tél : 03 20 62 08 10

N° Enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation : 31 59 P0046 59

Directeur Général : Monsieur Patrice GERGES

Responsable pédagogique : Madame Isabelle CRESPIE

Coordonnées :

- Tel : 03.20.62.08.32
- @ : isabelle.crespin@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Gestionnaires de la formation DEJEPS DPTR :

Pour les stagiaires en formation traditionnelle
Monsieur Christophe PELLETIER Tel : 03 20 62 08 10 @ : christophe.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr

Présentation de la formation DEJEPS DPTR

La formation DEJEPS DPTR est une formation en alternance construite autour de quatre unités de compétences :

- ✓ UC1 – être capable de concevoir un projet d'action
- ✓ UC2 – être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- ✓ UC3 – être capable de coordonner des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative
- ✓ UC4 – être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activités

Ces quatre unités de compétences sont en résonnance avec le référentiel professionnel d'activités présenté ci-dessous.

Le référentiel professionnel adapté DE JEPS DPTR

Les activités professionnelles concernées sont classées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

A. - Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation :

- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- il prend en compte les politiques publiques locales dans son action ;
- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation ;
- il formalise les objectifs du projet d'animation ;
- il propose un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- il définit les modes d'intervention ;
- il précise les modes d'intervention à caractère technique ;
- il prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- il conçoit des interventions à partir des pratiques de groupes informels ;
- il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- il définit les moyens nécessaires au projet d'animation ;
- il définit le profil des intervenants nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation ;
- il élabore les budgets du projet d'animation ;
- il négocie avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation.

B. - Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation :

- il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- il anime des réunions de travail ;
- il met en œuvre les procédures de travail ;
- il encadre les collaborations entre professionnels et bénévoles ;
- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- il participe aux actions des réseaux partenaires ;
- il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- il conçoit une démarche de communication ;
- il planifie l'utilisation des espaces d'activités ;
- il anticipe les besoins en termes de logistique ;
- il contrôle le budget des actions programmées ;
- il veille au respect des procédures de qualité ;
- il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- il effectue le bilan des actions réalisées.

C. - Conduire des démarches pédagogiques :

- il prend en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action ;
- il inscrit son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il prend en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- il organise les échanges interculturels ;
- il organise les échanges intergénérationnels ;
- il inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire ;
- il conduit des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent ;
- il conduit des animations visant l'émancipation des groupes et des individus ;
- il accompagne les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;
- il conduit des interventions pour des groupes informels ;
- il veille au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il gère la dynamique du groupe ;
- il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;
- il participe aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire ;
- il formalise des bilans pédagogiques ;
- il propose des prolongements possibles aux animations conduites.

D. - Conduire des actions de formation :

- il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- il précise les contenus de formation ;
- il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- il met en œuvre les situations formatives ;
- il précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;
- il évalue l'impact de ses interventions ;
- il propose des prolongements possibles.

Pour répondre au présent référentiel professionnel, le CREPS conçoit l'alternance comme une démarche et un outil essentiels pour construire l'organisation pédagogique de la formation DEJEPS DPTR avec une application concrète sur le terrain professionnel.

Les modalités de l'alternance pour le DE JEPS DPTR

En quelques points essentiels, voici comment le CREPS met en place l'alternance :

1. Les stagiaires ont cours au CREPS de Wattignies 4 jours par semaine toutes les 3 semaines en moyenne et ce, pendant les petites vacances scolaires mais hors grandes vacances d'été des mois de juillet et août (voire le calendrier de formation des années 2024/2026 ci –après dans le dossier).
2. Les stagiaires sont présents sur le terrain professionnel en dehors du temps imparti pour les cours en centre de formation et ce, selon l'organisation interne de la structure professionnelle.
3. Un tuteur (ou tutrice) accepté par la direction de la structure professionnelle et proposé par le stagiaire accompagne ce dernier, tout le temps du déroulement de la formation, dans l'acquisition de compétences sur le terrain professionnel et l'écriture des trois dossiers supports de certification des unités de compétences. Le tuteur sera également membre du jury pour les commissions de certification des unités de compétences 3 et 4.
4. Le tuteur ou tutrice possède un diplôme égal ou supérieur au niveau 3 ou une expertise reconnue. La relation entre le stagiaire et le tuteur est basée sur la confiance, la rigueur, l'aide, l'exigence et la bienveillance.
5. La structure professionnelle s'engage à mettre le stagiaire en position de concevoir et de coordonner la mise en place d'un réel projet qui réponde aux exigences de la formation DEJEPS DPTR de niveau 5. Le projet proposé par le stagiaire est validé par le tuteur, la direction de la structure professionnelle et la coordonnatrice de formation.
6. Le stagiaire, le CREPS et la structure professionnelle signe une convention pédagogique.
7. Un comité de suivi composé des tuteurs et de l'équipe pédagogique se réunit quatre fois durant la formation DEJEPS DPTR.

Le tuteur s'engage à accompagner le stagiaire dans son parcours de formation, à le conseiller et le guider dans sa formation, à l'aider à adapter les outils théoriques et méthodologiques dispensés par le CREPS, à l'évaluer lors des certifications organisés ce dernier. Le tuteur est membre à part entière de l'équipe pédagogique, il participe aux réflexions pédagogiques avec le CREPS et renseigne régulièrement les documents de suivi du stagiaire.

La construction générale des UC

Le projet pédagogique

L'équipe pédagogique de la formation DEJEPS DPTR a pour but de former des responsables de secteur et coordonnateurs de projets d'actions socioculturelles du champ de l'animation, des politiques de la ville et de la jeunesse qui seront capables :

- ✓ de concevoir un projet d'action ou de développement selon les objectifs fixés démocratiquement avec les groupes et les institutions concernés,
- ✓ de déterminer des priorités en fonction des objectifs à atteindre et des contraintes,
- ✓ de savoir gérer l'ensemble des moyens et ressources nécessaires à l'action,
- ✓ de participer à sa réalisation et d'y assurer les responsabilités qui lui sont demandées,
- ✓ d'analyser ses propres rôles et son comportement dans l'action afin de vérifier si l'action est collective et partagée,
- ✓ d'analyser à l'aide de méthodes appropriées les résultats de l'action en vue de la mise en place de nouveaux projets.

Une cohérence est recherchée tout au long de la formation et la construction des UC s'articule en prenant pour axe central le projet d'action ou de développement. Cette démarche facilite pour l'apprenant les acquisitions des compétences.

L'organisation pédagogique

La cohérence pédagogique

Cette formation aborde l'ensemble des disciplines indispensables permettant d'assurer des fonctions de responsable de secteur et de coordonnateur de projet. Elle couvre la conception, le pilotage et l'analyse de projets dans leurs mises en œuvre.

La notion de projet n'est pas limitée à la simple idée initiale mais étendue à un champ plus vaste comportant quatre stades d'évolution :

1. l'intention
2. le développement du projet
3. la conduite de l'action
4. l'évaluation et l'analyse finale.

La volonté et la programmation pédagogiques s'appuie également sur un 5^{ème} stade, celui de l'analyse et la compréhension de ses pratiques professionnelles

C'est en partie autour de ces cinq stades que s'articule le déroulement de la formation.

La cohérence est recherchée dès le début de la formation. Les stagiaires proposent, en accord avec leur tuteur, un projet réel qui sera mis en place sur le terrain professionnel. Ce projet les amène à effectuer un diagnostic puis à formuler un projet d'action.

C'est un travail « grandeur nature » dans lequel le stagiaire se trouve dans les conditions d'une situation professionnelle avec les contraintes, les incertitudes inhérentes au milieu concerné. Cette démarche est conçue dans l'esprit de l'alternance réelle. Après chaque enseignement, il y a une application concrète sur le terrain avec l'équipe en place.

Ce travail porte sur les quatre stades d'évolution d'un projet et son développement s'effectue à partir de plusieurs disciplines qui vont s'articuler dans le temps selon la démarche suivante :

- ✓ l'analyse de la situation initiale, c'est-à-dire l'étude de la situation insatisfaisante et du besoin qui en émane,
- ✓ le diagnostic,
- ✓ la recherche de proposition d'action,
- ✓ l'ensemble des finalités, objectifs généraux, objectifs opérationnels,
- ✓ l'ensemble des outils d'évaluation,
- ✓ les moyens humains,
- ✓ les partenaires impliqués dans l'action,
- ✓ la démarche d'accompagnement, l'information, les sources de financement (le dossier financier),
- ✓ le budget,
- ✓ les plannings et outils d'aide à la décision,
- ✓ les outils de contrôle et tableaux de bord de décision et de gestion,
- ✓ les moyens de communication.

Bien qu'il apparaisse linéaire, le processus proposé ne l'est pas, son cheminement demande des retours nécessaires pour éclairer et ajuster la démarche.

Ce projet d'action fait l'objet d'une production écrite présentée en jury de certification UC1 UC2 organisé par la DRAJES. Il est en quelque sorte la synthèse finale du processus d'acquisition des compétences en méthodologie de l'action.

Les contenus des différentes unités de compétences

UC1 – Concevoir un projet d'action

- La méthodologie de projet
- La méthodologie du diagnostic
- La méthodologie du questionnaire et de l'entretien semi-directif
- Rencontres avec des partenaires institutionnels
- Réaliser des dossiers de demandes de subventions
- Comptabilité et budgétisation des projets
- Ateliers d'écriture

UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- La politique de la Ville
- La participation des habitants
- Les projets européens

- Sociologie des organisations
- Organisation et Management
- Communication : expression orale, attitudes et argumentation
- Introduction à l'analyse transactionnelle
- Communication interne et externe
- Comptabilité et budgétisation des projets
- La planification des moyens et des espaces
- Répondre à des appels à marché
- Ateliers d'écriture

UC3 – Coordonner des démarches pédagogiques dans une perspective socioéducative

- La méthodologie de projet
- Histoire et valeurs de l'Education Populaire
- La loi 1901 et la vie associative
- Pédagogie : pédagogues et méthodes
- Conception et réflexion pédagogique
- Construire des démarches pédagogiques
- La connaissance des publics
- Ateliers d'écriture

UC4 – Animer en sécurité dans le champ d'activité

- Entretien et sécurité des bâtiments
- Droit du travail
- Connaissance de l'organisation administrative et territoriale de la France
- Les acteurs et les réseaux

Le cycle de formation de coordonnateur de projet et responsable de secteur s'adresse prioritairement à des professionnels en activité recherchant une qualification. Il est organisé de manière à favoriser une alternance entre situation professionnelle quotidienne et un travail sur les pratiques mises en œuvre sur le terrain. Il doit permettre aux professionnels en formation de prendre du recul par rapports à leurs pratiques. Il leur apporte ainsi des éléments théoriques, des moyens techniques et méthodologiques nécessaires aux fonctions et aux tâches qui leur incombent.

En suivant cette démarche, les stagiaires acquièrent rapidement des connaissances de tous ordres : sociologie, psychologie, psychosociologie, comptabilité et budgétisation, planification etc.

Cette démarche leur permet également d'apprendre à agir efficacement en profitant du projet action pour mobiliser des connaissances nécessaires au renforcement et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Agir de manière consciente et organisée.

La situation d'enseignement et d'apprentissage

La formation DEJEPS DPTR offre aux stagiaires :

- ✓ un parcours collectif partagé en s'intégrant à une promotion au sein de laquelle ils échangent, réfléchissent, collaborent, travaillent et évoluent,
- ✓ un parcours individuel par la mise en application sur son propre terrain professionnel des notions théoriques et méthodologiques acquises dans le parcours collectif,
- ✓ un niveau théorique faisant appel à différentes disciplines et visant à analyser, éclairer, unifier des pratiques parfois disparates et empiriques,
- ✓ un niveau méthodologique et technique ayant pour objectif de donner aux stagiaires la maîtrise des méthodes, des outils propres aux différents aspects du « métier », de l'analyse des besoins à l'évaluation en passant par la définition des objectifs et la conduite des actions,
- ✓ une compréhension plus personnelle de leurs attitudes et si possible de faire évoluer ces dernières car les fonctions de coordination de projet nécessitent la mobilisation d'aptitudes relationnelles.

Pour agir efficacement, il est en effet nécessaire de renforcer l'acquisition de compétences sur les méthodes par l'expérimentation du stagiaire dans des situations professionnelles variées mais aussi, en incitant le changement de comportement et de posture professionnelle.

Ce changement de comportement est favorisé par l'introduction de la rigueur et de l'efficacité méthodologique ; une fois ces outils compris et maîtrisés, les stagiaires seront capables par la suite de produire leur propre méthode « construite » de travail.

Liste des employeurs et des structures d'accueil potentiels

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, de collectivités locales, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social ou parfois d'entreprises relevant du secteur concurrentiel marchand.

L'offre de projet d'animation concerne tous les publics. Elle peut s'adresser à une population de proximité (quartier, ville, regroupements intercommunaux ...) ou à un public plus spécifique (hôpitaux, village de vacances, centre de vacances avec ou sans hébergement).

Quel que soit le type structure d'accueil, celle-ci permettra au stagiaire, qu'il soit salarié ou pas, d'agir en tant que coordonnateur de projet de développement de partenaires, de territoire et de réseaux. L'activité de la structure et les missions qu'elle confiera au stagiaire doivent permettre à ce dernier de concevoir un réel projet professionnel d'action qui répond aux exigences de référentiel d'activités du DEJEPS DPTR et d'en coordonner la mise en œuvre.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique porte une attention toute particulière aux missions et à l'environnement professionnel des futurs stagiaires avant l'entrée en formation. Il leur est également demandé de réfléchir, avec leur (futur) tuteur ou tuteuse, au projet professionnel qui sera le support de leurs différentes certifications. Ils formalisent ainsi une première fiche de renseignements et d'intentions qu'ils envoient à la coordonnatrice de formation.

Les employeurs potentiels sont en général des municipalités, des communautés d'agglomération, des centres sociaux, des associations du champ de l'animation et maisons de quartier.

Modalités d'attestation des compétences de la VEP pédagogique

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation du DEJEPS, spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" mention "développement de projets, territoires et réseaux" sont les suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 5 et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Dans le cadre du DEJEPS spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", mention "développement de projets, territoires et réseaux", la nature des exigences préalables techniques et pédagogiques ne nécessite pas la mise en place de test, mais une étude de conformité du dossier de candidature.

L'organisation pédagogique détaillée du DEJEPS DPTR 2024/2026 du 23 septembre 2024 au 30 avril 2026

Les informations d'ordre général

Inscription	Sur le site informatique du CREPS Hauts de France
Sélection	<ol style="list-style-type: none">1. Avoir la V.E.P2. Sur dossier complet à réception3. Entretien de positionnement
Date de début de la formation	Lundi 23 septembre 2024 à 8h30
Date de fin de formation	Jeudi 30 avril 2026 à 16h30
Conditions indispensables	<ol style="list-style-type: none">1. Avoir un financement employeur, personnel ou autres.2. Avoir un terrain professionnel

Calendrier détaillé prévisionnel 2024 – 2026

→ Cf. le document transmis en fichier PDF avec le présent document de présentation.

Du 23 septembre 2024 au 30 avril 2026		
DE JEPS DPTR 2024/2026	Sous total heures de présence en cours Soit 108 jours	756
	UC3 accompagnement dossiers	14
	UC4 accompagnement dossier	7
	UC1 et UC2 accompagnement dossier	10
	Certifications	16
	Total heures en organisme de formation	803
	Total heures de présence en situation professionnelle	900
	Total heures de formation	1 703

Le rythme de l'alternance

Le rythme de l'alternance dans la formation DE JEPS se décline de la façon suivante :

- 4 jours en centre de formation toutes les 2 semaines en moyenne selon calendrier associé,
- les jours en situation professionnelle s'effectuent selon l'organisation interne de la structure.

Le rythme de l'alternance a été modifié pour donner suite aux différentes évaluations des précédentes promotions de DE JEPS DPTR. En effet, lors des différents bilans de formations et comités de suivi, tuteurs et stagiaires ont noté le rythme soutenu de la formation alors proposée sur 10 mois qui impliquait parfois la conception et la mise en œuvre d'un projet sur le terrain de façon précipitée et inadéquate. Le CREPS a donc procédé à différents aménagements.

- En premier lieu, la durée de formation est plus longue. Elle passe de dix mois à dix-sept mois (hors les mois de juillet et d'août)
- En second lieu et de façon hebdomadaire, les stagiaires passent plus de temps sur le terrain professionnel.

Nous savons maintenant que cette nouvelle programmation est davantage adaptée aux réalités et échéances professionnelles d'un projet de coordination DEJEPS DPTR. De même, elle favorise une meilleure sérénité tant pour l'évolution du projet que celle du stagiaire dans son rôle de coordinateur.

Place et rôle du tuteur

La qualification du tuteur doit respecter les exigences établies par le code du travail. Sa qualification doit être au moins égale au niveau du DEJEPS ou il doit disposer d'une expérience probante d'au moins trois ans dans le métier.

Le tuteur doit s'engager à jouer un rôle de formateur et à respecter le référentiel métier.

- Il est en relation directe avec le stagiaire : aide, guide le stagiaire afin de le conduire progressivement à la qualification.
- Le tuteur informe sur la nature du travail, l'organisation du travail et les procédures.

- Il explique au stagiaire les différentes tâches sur le poste, les gestes techniques.
- Le tuteur transmet des savoirs théoriques, techniques, sociaux, à partir de l'analyse de la situation de travail.
- Il permet au stagiaire la réalisation de tâches sous son contrôle.
- Il organise des séquences d'apprentissage de difficultés croissantes.
- Il mesure la progression du stagiaire et évalue la qualité du travail.
- Le tuteur aide le stagiaire à s'adapter à l'environnement professionnel. Il a des contacts avec l'organisme de formation centrés sur l'apprentissage et l'adaptation au métier de coordonnateur de projet.
- Il contacte l'organisme de formation tant que de besoin.

Les tuteurs sont connus lors du démarrage de la formation, lorsque les stagiaires connaissent leur terrain professionnel et lorsque l'équipe pédagogique aura validé le choix du tuteur.

La liste complète des tuteurs est ensuite transmise à la DRAJES sous deux mois après le démarrage de la formation (vers la fin du mois de novembre), ce qui correspond au temps nécessaire à la stabilisation des terrains de stage et du choix du tuteur pour l'ensemble du groupe en formation.

L'alternance : modalités et outils prévus pour assurer le suivi des stagiaires :

1. La fiche de contact remplie par le tuteur

Document essentiellement administratif qui permet d'avoir un ensemble d'informations sur chacun des tuteurs.

2. Les conventions de mise en situation pédagogique

Une convention pédagogique sera signée entre tuteur, organisme de formation et stagiaire qui précise les modalités de l'alternance.

3. Les comités de suivi

Rencontres au nombre de trois durant le déroulement de la formation qui permettent aux formateurs, tuteurs et stagiaires de se retrouver ensemble afin d'échanger sur l'ensemble des aspects administratifs ou pédagogiques de la formation, sur les rôles respectifs de chacun, le tutorat, etc. C'est un espace d'échanges et de régulation.

Les comités de suivi peuvent regrouper les stagiaires, les tuteurs en entreprise, les formateurs, la coordonnatrice de formation, le Directeur Général du CREPS Hauts de France ou son/sa représentant/e et le représentant de la DRAJES chargé du suivi de DEJEPS DPTR.

Ils ont pour fonction :

- en début de formation, de présenter tous les éléments du cursus de formation, de rencontrer les tuteurs, de répondre à leurs interrogations, d'échanger sur les enjeux d'un accompagnement tutoral et l'importance du rôle de tuteur,
- en milieu de formation, de faire un bilan intermédiaire et éventuellement de procéder à des ajustements, de discuter sur des aspects du tutorat, de partager des pratiques professionnelles,
- en fin de formation, d'établir un bilan de fin de formation faisant également office de proposition pour des modifications sur les promotions à venir.

Les dates prévisionnelles des futurs comités de suivi pour la promotion DEJEPS DPTR 2024/2026 sont les suivantes :

- mardi 15 octobre 2024 pour le premier comité de suivi,
- mardi 25 mars 2025 pour le deuxième comité de suivi,
- mardi 14 octobre 2025 pour le troisième comité de suivi,
- mardi 24 mars 2026 pour le quatrième comité de suivi.

Ces derniers se déroulent au CREPS Hauts de France, en matinée de 10 heures à 12 heures.

4. Le carnet de suivi pour le tuteur des actions réalisées en structure par le stagiaire.

Ce carnet reprend les quatre unités ainsi que les activités déclinées en OTI et OI du référentiel de certification. Le tuteur prend ainsi connaissance de l'ensemble des activités déclinées et souhaitées être réalisées par le stagiaire. Il en précisera la réalisation ou non au fur et à mesure du déroulement de la formation.

5. L'échéancier des rencontres du tuteur et du stagiaire

Ce document permet de formaliser le nombre d'entretiens d'accompagnement effectués par le tuteur ainsi que leurs contenus. Les entretiens sont libres et concerneront les difficultés, les acquisitions ou les progressions du stagiaire. Les thèmes pourront relever directement du terrain professionnel mais aussi du temps en centre de formation et également de l'articulation entre théorie et pratique.

6. Les visites sur le terrain professionnel

La coordonnatrice de formation effectue une visite dans la structure peu de temps après la formalisation de la convention. Cette visite permet d'appréhender l'environnement direct du stagiaire au niveau matériel et humain. D'autres visites sur le terrain pourront avoir lieu à la demande du tuteur ou de la coordonnatrice et ce, pour réguler des situations particulières.

7. La participation des tuteurs aux épreuves certificatives

Les tuteurs sont membres du jury dans le processus de certification des unités 3 et 4.

Le carnet de suivi pour le tuteur des actions réalisées en structure par le stagiaire ainsi que l'échéancier des rencontres du tuteur et du stagiaire (évoqués en point 4 et 5) sont des documents qui seront joints au dossier déposé pour la certification des UC1 et UC2 (en annexe).

Les modalités de suivi de cette alternance doivent permettre que les périodes en entreprise revêtent un rôle réellement formateur, un retour régulier entre centre de formation et entreprise ainsi qu'un contact facilité entre les différents acteurs.

Calendrier des situations annuelles d'évaluation

Les situations d'évaluation des différentes UC s'organisent en fonction de la programmation pédagogique, de la progression des stagiaires et de l'échéancier prévisionnel annuel élaboré par la DRAJES et qui sera transmis ultérieurement par celle-ci.

Si le stagiaire échoue à la 1^{ère} certification, il pourra à nouveau être évalué selon des dates concertées avec la coordonnatrice de formation et la tutrice/le tuteur.

Dans la démarche d'écriture des différents dossiers, chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé et personnalisé de la part du CREPS et de sa tutrice/son tuteur

Le processus d'évaluation : tableau synthétique des certifications

CERTIFICATION	CREPS / TUTEURS	DRAJES
Le bloc UC1 et UC2	<ol style="list-style-type: none"> 1. tenue d'un carnet de suivi 2. accompagnement sur la gestion des programmes d'action : évaluation ponctuelle au sein du centre de formation 3. dépôt d'un dossier de 20 pages qui rend compte de la conception et de la coordination de la mise en œuvre d'un projet d'animation par le candidat 4. soutenance orale en lien avec le projet 	Transmission des propositions de certification à la DRAJES pour une présentation au jury de mention DEJEPS DPTR.
Le bloc UC3 et UC4	<p>UC3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaboration par le candidat, sous la forme d'un dossier, d'une proposition de démarche pédagogique adaptée aux besoins repérés au sein de la structure. <p>UC3 et UC4 sur le terrain professionnel et sur dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dossier de présentation de l'animation d'un moment collectif avec des partenaires, des salariés, des bénévoles et/ou des publics adaptée aux besoins repérés au sein de la structure – animation dudit moment collectif – entretien oral d'analyse et d'évaluation <p>UC4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaboration par le candidat, sous la forme d'un dossier, d'un diagnostic sécuritaire de sa structure professionnelle. <p>Les évaluations ici présentées sont réalisées par un jury composé du tuteur et d'un expert issu des listes agréées par la DRAJES.</p>	Transmission des propositions de certification à la DRAJES pour une présentation au jury de mention DEJEPS DPTR.

Les salles de cours

Le CREPS dispose de 30 salles de cours dont un amphithéâtre de 120 places. La majorité des salles est équipée d'un tableau interactif.

Le centre de documentation

Le centre de documentation du CREPS Nord Pas de Calais est le lieu de mise à disposition d'une documentation multimédia d'actualité sur le sport et l'animation socioculturelle : revues – magazines – journaux – livres – DVD – reportages – accès Internet – bulletins – dictionnaires – presse – etc.

L'ensemble de ces ressources documentaires l'est dans les domaines du sport, de l'animation, de la sociologie, de la psychologie, psychosociologie, de l'économie, dans les domaines conjoints comme la santé, la réglementation des APS et ACM et, également dans le domaine de la formation.

C'est un outil pédagogique qui accompagne les stagiaires tout au long de leur parcours de formation par des services de consultation, de prêt, d'aide personnalisée à la recherche bibliographique, de recherche informatisée sur le catalogue du centre et sur Internet.

Le centre de documentation est aussi un espace de lecture et de travail meublé de fauteuils, tables et chaises et équipé d'ordinateurs.

Un restaurant au sein du CREPS

Les stagiaires ont la possibilité de déjeuner sur place. Le restaurant a été totalement rénové durant l'année scolaire 2015/2016. Il offre un cadre agréable et lumineux pour les trois repas de la journée. La restauration se présente sous forme d'un self ouvert et accessible par le biais d'achat d'une carte de restauration au service de l'accueil à l'entrée du CREPS.

Un internat au sein du CREPS

Les stagiaires ont également la possibilité de réserver une chambre car le CREPS dispose d'un internat. C'est régulièrement une facilité qu'utilisent formateurs et stagiaires dont le lieu de résidence est éloigné et qui souhaitent se préserver des traditionnels problèmes de circulation matinaux et de fin de journée.

Documents transmis à l'entrée en formation

1. La fiche de renseignements pour le tuteur/la tutrice
2. Tableau de suivi de l'alternance
3. Répartition des objectifs intermédiaires à atteindre en structure professionnelle et en centre de formation à destination des tuteurs et stagiaires
4. Tableau de suivi pour les entretiens pédagogiques entre le tuteur et le stagiaire
5. Grilles pour les certifications des UC1, 2, 3 et 4.
6. La programmation
7. Les échéances certificatives
8. L'échéancier de la DRAJES